

Lettre d'information n°3 - Septembre 2021

Parc éolien du Pays Fléchois

Communes de Bousse, Clermont-Créans, La Flèche et Ligron

Edito

Ce premier semestre 2021 fut marqué par le renforcement de la concertation locale autour du projet éolien, avec la mise en place du Comité Territorial de Concertation (CTC). Ce CTC a rassemblé régulièrement, en s'adaptant au contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, les porteurs du projet, les élus locaux, des associations environnementales et des représentants d'usagers, pour partager les études de diagnostic du territoire et travailler ensemble sur les caractéristiques du projet éolien, ses modalités de mise en œuvre et son modèle économique. Trois séances ont déjà eu lieu les mardis 2 février, 30 mars et 8 juin, et une quatrième séance est prévue le mardi 14 septembre 2021. Nous vous invitons à consulter l'intégralité des échanges en téléchargeant les comptes-rendus de séances publiés sur le site internet du projet éolien : parc-eolien-paysflechois.fr/demarche-territoriale



De **5 à 8 éoliennes**
Environ **4 MW de puissance** par éolienne



1 700 foyers alimentés en électricité
par éolienne*



4e séance le 14 septembre
du Comité Territorial de Concertation

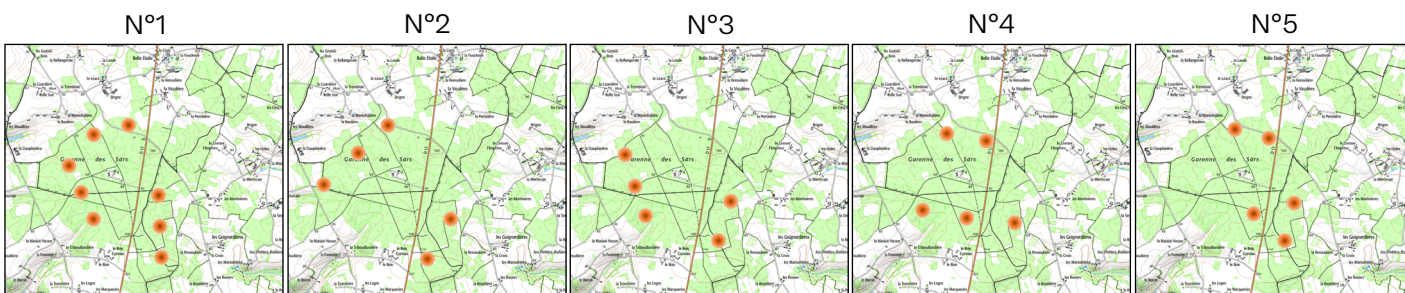


Jusqu'à 100 % du capital
proposé à l'acquisition aux acteurs du territoire
(particuliers, entreprises, collectivités) par
investissement participatif

Comité Territorial de Concertation : 5 variantes à l'étude

Au cours des trois premières séances du Comité Territorial de Concertation, cinq variantes d'implantations possibles, élaborées sur la base des résultats des diagnostics acoustique, paysager et environnemental réalisés depuis 2018, ont été présentées et discutées. Ces variantes sont des hypothèses de travail qui seront étudiées par les bureaux d'études naturalistes, paysagers et acoustiques afin de comparer les impacts potentiels des variantes entre elles.

Emplacement des 5 variantes étudiées



Les comparaisons d'impacts entre ces variantes, réalisés par les bureaux d'études, permettront de **construire l'implantation finale du projet minimisant au mieux les différents impacts**. C'est cette implantation de moindre impact, potentiellement définie en combinant plusieurs variantes, qui sera sélectionnée pour figurer dans le dossier de demande d'autorisation soumis à examen par les services de l'état et à enquête publique.

*Consommation électrique moyenne totale annuelle d'un foyer du Pays Fléchois : 5 410 kWh/an, Source ENEDIS, données 2020 : data.enedis.fr/pages/accueil/?id=dataviz-consommation-et-thermosensibilite

Les résultats des mesures de vents confirment la pertinence du site d'implantation

L'étude et l'analyse des données du vent sur la zone d'étude du projet, lancée en janvier 2020 avec l'installation d'un mât de mesures, a été achevée. Après quasiment 16 mois de fonctionnement en continu, le mât de mesures a été désinstallé en mai 2021. Les résultats de cette étude confirment l'existence d'un fort potentiel en vent sur la zone, permettant d'envisager l'installation d'éoliennes plus efficaces que celles envisagées initialement pour le projet. Les vents seraient suffisants pour faire tourner des éoliennes 90 % du temps sur une année hors bridage environnemental et technique.



Pour une éolienne de 4 MW installée



Electricité produite
chaque année
9 400 MWh



Nombre de foyers du Pays Fléchois
alimentés
1 700 foyers (13 %)



Equivalence en production
photovoltaïque
10 hectares de panneaux



Part de la consommation électrique
totale du Pays Fléchois
6,2 %

Un projet de 5 éoliennes produirait donc 47 000 MWh par an, permettant d'alimenter en électricité 65 % des foyers du Pays Fléchois, soit 8 500 foyers*

Une campagne de financement participatif en préparation

D'ici la fin de l'année, une campagne de financement participatif sera organisée vous permettant d'investir dans le développement du projet éolien. Cette collecte sera mise en place sur une plateforme agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et sera ouverte en priorité aux habitants du Pays Fléchois. Cette campagne offrira l'opportunité aux particuliers, riverains des futures éoliennes, de participer au développement de la production d'électricité renouvelable sur leur territoire.



Durée : 2 ans
Remboursement : Chaque trimestre
Prêt : A partir de 50 € jusqu'à 3 000 €

Plus d'informations vous seront communiquées dans les prochains mois. Si vous êtes intéressé pour participer à cette campagne, vous pouvez d'ores et déjà nous le faire savoir en nous contactant par courriel à l'adresse :

contact@parc-eolien-paysflechois.fr

Qui sommes-nous ?

Fondée en 2009, la société **BayWa r.e.** est aujourd'hui un acteur incontournable du secteur des énergies renouvelables.

En France, BayWa r.e. a déjà installé et mis en service 340 MW et assure la gestion technique et commerciale de près de 650 MW. L'entreprise emploie 150 salariés en France et comprend une dizaine de sites dont 7 agences à Paris, Nantes, Le Barp, Lyon, Montpellier, Bordeaux et Carcassonne : www.baywa-re.fr

Soleil Du Midi Développement (SDMD) développe des projets d'énergies renouvelables depuis plus de 20 ans. PME indépendante, ses associés sont des pionniers en France des énergies citoyennes et disposent d'une expérience de plus de 300 MW de puissance installée. Nous sommes l'interlocuteur privilégié des propriétaires fonciers, exploitants agricoles, collectivités et citoyens : www.soleildumidi.fr

Suivez les actualités, la concertation, les études et leurs résultats mais aussi les différentes étapes du projet éolien du Pays Fléchois sur le site internet du projet :

www.parc-eolien-paysflechois.fr